

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 45

Artikel: Avertisseur électrique pour les nourrices
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nous souhaitons une femme qui porte les culottes.

Un orateur politique a dit avec raison : « Chaque peuple a le gouvernement qu'il mérite. » Il en est de même pour les maris.

Chères lectrices, nous avons la persuasion que plusieurs d'entre vous portent les culottes, sans connaître l'origine de cette locution populaire. Le supplément du *Figaro* nous l'a cependant expliqué dernièrement. Mais comme il est possible que vous ne l'ayez pas lu, nous allons reproduire ce qu'il disait à ce sujet. Voici :

Porter les culottes ! Cette singulière métaphore n'est pas nouvelle dans notre langue. Elle remonte au treizième siècle et a dû prendre naissance dans un spirituel fabliau de Hugues de Piaucèle, qui écrivait au temps de saint Louis. Ce fabliau a pour titre : *Sire Hain et dame Anieuse*.

Sire Hain, tailleur de son métier, est le plus doux et le plus patient des hommes. Malheureusement pour lui, il est uni à une femme capricieuse, violente, insupportable. Cette digne moitié n'a pas de plus grand bonheur que de contrarier son mari. Il suffit que le pauvre homme manifeste un désir, pour que sa femme fasse tout le contraire. Il voudrait manger des pois en grains, on lui sert de la purée; il demande de la purée, on lui présente des pois en grains. Il voudrait manger gras, il aura du maigre. Veut-il du maigre, il aura du gras. On comprend qu'une pareille existence finisse par devenir insupportable. Pourtant, malgré les contrariétés qu'il éprouve, il parle toujours à son irascible moitié avec la plus grande douceur.

Un jour, sire Hain dit à sa femme : « Ma chère femme, je me sens disposé à manger du poisson aujourd'hui. Voudrais-tu aller au marché m'en chercher un peu ? »

— Très bien, répond dame Anieuse; voulez-vous du poisson de mer ou de rivière ?

— Du poisson de mer. Les poissons de rivière ont trop d'arêtes; je ne puis les souffrir ».

La femme court chez Guillart le pêcheur, et rapporte... des épinoches, ainsi nommées parce qu'elles sont remplies d'arêtes.

Sire Hain, voyant cette acquisition, se permet d'adresser, doucement, quelques justes observations à sa femme. Celle-ci, n'ayant aucune bonne raison à présenter pour expliquer sa conduite, entre en fureur, accable son mari d'invectives et jette les épinoches au ruisseau.

Cette fois, le débonnaire tailleur se révolte... doucement. Il déclare à son épouse que les choses ne peuvent pas durer de cette façon; il faut décider lequel des deux conduira le ménage.

Voici comment il propose de trancher la question :

« Demain matin, dit-il, je poserai à terre dans la cour ma culotte, et celui de nous deux qui pourra s'en emparer sera maître et seigneur au logis ».

Dame Anieuse consent et va même chercher son voisin Simon et sa commère Aupais pour être juges du combat.

Les culottes déposées dans la cour, les deux rivaux s'avancent l'un contre l'autre. La ba-

taille fut longue : le poète ne dépense pas moins de cent quatre-vingts vers à la décrire. Dame Anieuse allait peut-être conquérir les précieuses culottes lorsque, en reculant, elle tombe dans un panier qu'elle n'avait pas vu et s'y enfonce les jambes en l'air de manière à ne plus pouvoir remuer. Elle crie à l'aide. Le mari profite de cet avantage inespéré et commence par revêtir les culottes, ou plutôt ce qui reste des culottes, car elles ont eu singulièrement à souffrir dans la mêlée.

Les juges déclarent que la femme est vaincue et qu'elle doit se soumettre. Elle résiste encore pourtant. Mais, comme on la menace de la laisser dans sa gênante position si elle n'abdique point toute prétention au gouvernement, elle finit par promettre obéissance.

Les zouaves du maréchal Pélissier.

Durant la guerre de Crimée, en 1855, les zouaves français se firent particulièrement remarquer par leur entrain et leur joyeuse humeur, que rien ne pouvait altérer.

« Le mardi-gras de cette année-là, nous disait dernièrement M. Louis Dagé, dans *La France*, fut célébré par eux, absolument comme s'ils s'étaient trouvés à Alger ou à Paris. Le soir, ils s'offrirent le régal d'un bal paré et travesti, où chacun arriva affublé d'un déguisement chapardé, Dieu sait où. Tant il y a qu'on y coudoyait les plus étranges costumes, et qu'on y voyait des têtes ayant subi des transformations hétéroclites. On y rencontrait des troupiers habillés en femmes, d'autres en nourrices; des sapeurs étaient en bébé ! »

« Mais tandis que le bal battait son plein, voilà qu'à l'aube naissante une alerte appelle tout le monde sous les armes; les Russes tentaient une sortie, et le tambour de résonner, les clairons de lancer leurs notes vibrantes. Ah ! sapristi, ce ne fut pas long ! Les zouaves, sans même se donner la peine de se déshabiller, coururent prendre leurs fusils, et, dans le costume bizarre que chacun avait adopté, ils foncèrent sur les Russes qu'ils eurent bientôt fait de ramener la baïonnette dans les reins. Ceux-ci n'opposèrent pas, d'ailleurs, une résistance sérieuse, car ils étaient épouvantés par le spectacle bizarre que présentaient leurs adversaires costumés et travestis.

« Saisis d'effroi, les Russes jetaient leurs armes et s'enfuyaient en criant :

— Ce sont des diables ! »

« On rit longtemps de cette aventure, dans le camp français, sous les murs de Sébastopol.

« Le nom du duc de Malakoff éveille en ma mémoire le souvenir du maréchal de Castellane. Ce dernier est connu pour ses excentricités, et surtout pour ces « petites guerres » qu'il aimait tant à

diriger, et qu'on a remplacées aujourd'hui par les grandes manœuvres.

« Un jour que le maréchal opérait, division contre division, par un soleil torride, deux soldats, plus harassés que leurs camarades, ou peut-être plus flemmards, s'assirent tranquillement sous un arbre dont l'ombrage leur offrait un abri protecteur. Sur l'herbe tendre, ils s'étendirent et s'installèrent commodément pour dormir.

« Malheureusement pour leur repos, Castellane les aperçut. Cette vue le mit en fureur, et il accourut au galop de son cheval.

« — Que faites-vous là, rossards ? leur cria-t-il.

« Les deux délinquants se relevèrent avec une hâte que l'on comprend bien, et déjà ils mesuraient, par la pensée, la longueur des jours de prison que le maréchal allait leur infliger, lorsque l'un d'entre eux s'avisait d'une réponse qui abasourdit Castellane.

« — Vous demandez ce que nous faisons, maréchal ? »

« — Oui, je veux le savoir.

« — Eh bien, nous faisons les morts.

« — C'est, ma foi, vrai ! il en faut, même dans une petite guerre ! observa le maréchal... Eh bien, mes enfants, continuez ! conclut-il d'un ton radouci.

« Et il s'en alla échantonné d'avoir eu deux morts dans son armée. Quant à ces décédés bénévoles, ils se recouchèrent et s'endormirent.

« Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que Castellane poussa le simulacre de la véritable guerre jusqu'à envoyer un fourgon et deux infirmiers pour relever les farceurs qui faisaient les morts. »

Avertisseur électrique pour les nourrices.

Jusqu'ici les nourrices, pour garder les jeunes enfants confiés à leurs soins, n'avaient d'autre ressource que de demeurer constamment auprès d'eux.

Désormais, il n'en sera plus de la sorte; grâce à l'avertisseur pour nourrices, celles-ci peuvent s'absenter en toute sécurité pour vaquer à leurs affaires tandis que le bébé dort, assurées qu'elles sont d'être prévenues au premier cri que l'enfant poussera à son réveil.

Le dispositif combiné pour obtenir un semblable résultat est d'ailleurs particulièrement ingénieux, tout en étant d'une réelle simplicité. Le système se compose d'un double appareil. Le premier, qui constitue le poste d'observation chargé de recueillir les cris de l'enfant, est formé d'un microphone placé près du berceau et relié au fil inducteur d'une bobine d'induction dont le fil induit se trouve relié lui-même à un petit électro-aimant placé au poste avertisseur.

Devant cet électro-aimant se trouve disposé le fléau d'acier d'une balance très sensible.

Quand l'enfant vient à crier, les vibrations de sa voix recueillies par le microphone

produisent dans le fil inducteur de la bobine un courant qui détermine à son tour dans le fil induit un second courant d'induction.

Or ce dernier courant, en arrivant dans l'électro-aimant, en provoque l'aimantation, ce qui a pour effet de déplacer vers lui le fléau de la balance.

Mais les dispositions sont telles que lorsque l'une des branches du fléau se trouve attirée de la sorte, l'autre branche va rencontrer un aimant permanent auquel il demeure attaché. Or, ce dernier mouvement a pour effet de fermer un circuit électrique fourni par une pile spéciale et dans lequel se trouve intercalée une sonnerie puissante.

Tout de suite celle-ci entre en branle et cesse de vibrer tant que l'on n'a fait revenir le fléau à sa première et normale position.

Le XIX^e Siècle, qui nous donne ces détails, d'après la revue scientifique *Cosmos*, ajoute :

Cette invention n'est point la seule de son espèce. Il y a quelques années déjà, un électricien sagace, M. Gauzents, avait imaginé, lui aussi, d'appliquer les bénéfices de l'électricité à l'élevage des jeunes enfants.

Sa sollicitude, par exemple, s'était exercée un peu différemment, portant surtout sur ce besoin de ne jamais laisser un nourrisson séjourner dans des langes humides.

A cet effet, fort habilement, il avait composé une pile que l'on dissimulait dans la paillasse même du berceau et qui présentait cette particularité d'avoir besoin, pour fonctionner et dégager un courant capable d'actionner une sonnerie, de recevoir une certaine dose de liquide.

Suivant l'état hygrométrique du matelas, la nourrice se trouvait convenablement renseignée sur ce point essentiel de savoir si elle devait ou non intervenir pour renouveler les couches du bébé.

Lo menistrè et lo rat.

Quand l'est qu'on est de la société « protettrice dâi z'animaux, » que l'est onna società po teni lo parti dâi bêtès et lè reveindzi contrè cliào que lè borriaudont, on dussè tsouyi dè lào fèrè dâo mau et gravâ d'èin fèrè à cliào que n'èin ont pas pedi.

Mâ lâi a bêtès et bêtès et lè faut-te tottes reimparâ ? S'on einsurtè on tserrotton que rolhiè se n'appliâ ein tapeint dessus avoué lo gros bet dâo mandzo dè se n'écourdjâ, faut-te gravâ à onna fenna dè tiâ dâi pudzès ? Ao bin s'on tirè lè z'orolhiès à n'on vaurein que bregandè on petit tsat, faut te trovâ à rederè à n'on paysan qu'assomè on renâ que sè va repètrè dein sa dzenelhirè ; et faut-te portâ plieinte contrè on muteni qu'étertit on lào que lâi a agaffâ on agné ? Ne lo peinois pas ; lo ique, c'est dè savâi iò faut s'arretâ, et po cein, on n'est pas ti d'accocoo.

On gaillâ qu'avâi accrotsi on rat dein son grenâi, avoué onna trapa, s'èin va vai lo borné po lo niyi et po ètrè su que ne s'einsavâi pas, ye pliondzè la trapa dedein, que lo rat fut bin d'obedzi dè dzourè. Mâ lo menistrè, qu'étaï son ve-

sin et qu'étaï dè la société protettrice, vâi cé manèdzo, s'aminè ào galop vai lo borné, ressòo la trapa, l'âovrè et lo rat, à quoui n'ia pas fauta dè fèrè signo avoué on van, tracè frou coumeint on einludza et sè va reinfatâ dein la mai-son iò l'avâi étâ accrotsi.

Ma fâi, lo gaillâ que lo volliâvè niyi étâi furieux ; mâ coumeint c'étaï lo menistrè que lâi avâi gravâ dè tiâ cliâ pestâ dè rat et qu'étaï la causa que s'étaï reinfatâ à l'hotò, n'ousâ rein derè su lo moimeint mâ sè peinsâvè tant mé et djurâvè ein dedein, et quand lo menistrè fut via, ye fe, ein lo vouâiteint s'èin allâ : « Te la mè payéré ! »

On part dè dzo après, lo compagnon racerotse on rat et sè gardâ bin dè l'allâ niyi dein lo borné ; mâ tracè avoué la trapa contrè la cura, tirè la senaille, et quand l'out que lo menistrè vegnâi limémo po repondrè, lo gaillâ bussè la porta, âovrè la trapa dein lo colidoo et fâ :

— Monsu lo menistrè ! y'é accrotsi on rat et coumeint vo m'âi bramâ l'autro dzo po cein que y'èin volliâvo niyi ion, vo z'apporto stusse !

Et lo gaillâ recliou vito la porta po que lo rat ne pouèssè pas ressailli que dévant et s'èin va ein rizeint qu'on bossu, tandique lo menistrè teimpêtâvè après cé chenapan et corattâvè lo rat avoué on mandzo dè remesse.

Le port de l'épée sous le régime Bernois.

— Un mandat du 4 août 1620, rappelé le 26 mars 1671, enjoignit à tout honnête homme de porter l'épée au côté, soit en allant au prêche, soit en voyage et particulièrement quand il aura à comparaître par devant le souverain, le seigneur bailli et autres officiers, sous peine de 10 sols de ban.

« Le port de l'épée, ajoutent LL. EE., est la marque d'une franchise que d'autres princes et potentats ne concèdent ni ne permettent à leurs sujets, et qu'ils devraient tirer gloire et se réjouir d'être distingués de ceux qui, pour s'être mal comportés, n'osent la porter. »

(La Contrée d'Oron).

Promenade philosophique

au cimetière.

Sous ce titre, nous empruntons au *Petit Parisien* les curieuses réflexions qui suivent, signées VALENSOL :

« ... Il faut avouer qu'à Paris les cimetières n'ont rien de tragique. Il y a là des coins de verdure qui font croire qu'on se trouve en plein parc. Certaines tombes ont l'apparence de petits jardins. En été, les arbres y jettent une ombre épaisse.

» Un écrivain d'une agréable humeur philosophique, — Jules Janin, — racon-

taut qu'il ne lui déplaisait point de se promener à travers les cimetières ; il prétendait s'y consoler auprès des morts des misères de la vie. « Voyez, disait-il, » sur chaque tombe on lit que le défunt » fut bon père, ou bon époux, ou bon fils, » ou bon frère, ou bon ami ; tout le » monde fut bon, d'après les épitaphes ; » n'est-ce pas consolant ? » Il est vrai que Jules Janin ajoutait : « Il n'y a pas » cependant que de braves gens au » monde ! » Et, alors, il demandait — non sans ironie — où les mauvais étaient enterrés.

» La vérité est que ces éloges lus sur les pierres tombales prouvent surtout une chose : c'est que devant la mort toutes les inimitiés s'effacent.

» Tous les défunts, pourtant, n'ont pas une épitaphe célébrant leurs vertus. L'aimable épicurien que fut le marquis de Boufflers avait simplement demandé qu'on gravât ces mots sur sa tombe : « Mes amis, je crois que je dors ». Méry, le poète marseillais, avait lui-même préparé son inscription funéraire, et il s'était contenté de faire en quatre petits vers le tableau de l'existence humaine :

Un jour de fête,
Un jour de deuil,
La vie est faite
En un clin d'œil.

» C'est aussi laconique que cette autre inscription composée par Edmond Texier :

On entre, on crie,
Et c'est la vie ;
On crie, on sort,
Et c'est la mort.

» Une épitaphe qui mérite d'être citée pour son originalité guerrière, c'est celle-ci, qu'on lit sur la tombe d'un officier mort au Tonkin :

PORTEZ ARME ! PRÉSENTEZ ARME !
EN PLACE, REPOS !

» Lire les épitaphes n'est pas une besogne sans attrait. Il s'y trouve parfois, à côté d'accès de lyrisme, comme ces mots tracés sur la tombe d'une dame de quatre-vingt-onze ans : « Le ciel compte un ange de plus ! », des boutades plus ou moins philanthropiques, comme celle-ci : « Toi qui passes, dis de moi tout le mal que tu voudras, pourvu que tu t'en ailles ! » On connaît l'histoire de cette brave femme qui avait demandé qu'on inscrivent sur sa tombe les mots suivants, à l'adresse de son mari : « Adolphe, je t'attends ! » avec la date : 1832 ; plus tard, on put lire une autre inscription ainsi conçue : « Valérie, me voilà ! » et comme date : 1866. Adolphe s'était fait attendre trente-quatre ans ! Le cher homme ne s'était pas pressé.

» Ainsi, il y a, même au cimetière, place pour le rire. Mais aussi que de drames ! Certaines épitaphes en disent plus par leur concision que bien des